

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE

Cette formation obligatoire tous les 5 ans vous permettra d'actualiser vos connaissances, pour améliorer la qualité du service rendu à la clientèle.

Formation
Professionnelle

Niveau
Perfectionnement

Présentiel ou à
distance

Financements
disponibles dont CPF



Vos objectifs

- Appréhender les nouveautés dans le cadre du transport public particulier de personnes et de l'activité taxi
- Connaître les évolutions en matière de sécurité routière
- Utiliser de nouvelles méthodes de développement commercial



Pré-requis

- Etre titulaire d'une carte professionnelle taxi



Les + de la formation

- Nos experts formations vous accompagnent dans :
- L'établissement de votre parcours formation
- L'étude des modalités de prise en charge
- La bonne information sur le CPF et toutes les évolutions réglementaires en matière de formation
- Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE

Tarif

Inscription gratuite

Coût pédagogique : 300 €



Durée

2 jours soit 14h

**Tarif pour les artisans et conjoints collaborateurs.*

Si vous n'êtes pas artisan, rapprochez-vous de votre Opco pour étudier la possibilité de prise en charge de votre formation.



Effectifs

Minimum : 4

Maximum : 20



Public

Toute personne titulaire de la carte professionnelle de taxi

Délais et modalités d'accès

Sur inscription toute l'année

Accessible aux personnes en situation de Handicap

Lieu : CFA La Palme à Agen

L'offre du réseau des CMA, c'est :



90 %
de satisfaction



90 %
Des apprenants déclarent
avoir gagné en compétences



5
Centres de formation en Nouvelle
Aquitaine



Programme

Droit du transport particulier de personnes (3,5h)

- Quelles sont les transports publics particuliers de personnes
- Connaître les dispositions réglementaires communes à ces 3 activités professionnelles
- Etre capable de trouver les informations relatives à l'évolution de la réglementation

Réglementation spécifique à l'activité de taxi (3,5h)

- Quelles sont les dispositions spécifiques à l'activité de conducteur de taxi
- Comment ont évolué ces dispositions
- Etude de l'arrêté préfectoral départemental

Sécurité routière (3,5h)

- Connaître les points essentiels de l'évolution du code de la route
- Analyse des causes et statistiques des accidents de la route
- Connaître et être capable de comprendre le système du permis à points

Prévention et secours civiques (3,5h)

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe, saigne, est inconsciente, ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise ou après un traumatisme



Méthodes et moyens pédagogiques

Techniques d'animation

- Pédagogie active et participative
- Exercices pratiques

Ressources

- Salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau et d'un paper board

Outils supports

- Support de formation remis aux stagiaires

Encadrement

Les formateurs sont des spécialistes dans chacun des modules. Leurs diplômes et expériences ont été validés dans le cadre de l'agrément préfectoral permettant de dispenser les formations taxis.

Suivi et évaluation

- Feuille d'émargement
- Test de positionnement
- Questionnaire d'auto-évaluation
- Attestation de fin de formation continue valable 5 ans



Pour aller plus loin



Formation à la mobilité des Conducteurs de Taxi

Objectif principal : Pouvoir exercer le métier de taxi dans le département du Lot-et-Garonne en ayant passé l'examen dans un autre département

Contactez-nous !

CFA La Palme
2 Impasse Morère – 47000 Agen
www.cfa-artisanat47.fr

Direction de la Formation Professionnelle :
05 53 77 47 72
contact.dfp@cma47.fr

SIRET : 130 027 923 00221
Organisme de formation enregistré sous le n°D00319732666 auprès du Préfet de région

